

## URBANISME

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Monsieur David RASSON Chaussée de Grammont(GHI), 47 à 7822 Ghislenghien.

Le terrain concerné est situé Chemin du Grand Champ(M.E) 6 à 7822 Meslin-l'Evêque, et cadastré 5 ème division section C parcelle 601 A, 5 ème division section C parcelle 602 B, 5 ème division section C parcelle 604 , 5 ème division section C parcelle 606 A.

Le projet vise à construire une habitation unifamiliale sur les traces de l'ancien Château Grand Champ, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : Dérogation au plan de secteur - dérogation au plan de secteur (zone agricole et zone forestière).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h ;
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

**L'enquête publique est ouverte le 18/01/2019 et clôturée le 01/02/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par télécopie au numéro 068/68 10 89
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **CU2/2018/0015**. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 01/02/2019 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1<sup>er</sup> étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Fait à Ath, le 11/01/2019.

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

